

Théologie populaire

Il ne faut pas oublier que l'acte de contrition fait après l'accusation des péchés n'est pas la contrition, mais seulement un signe extérieur qui fait connaître au confesseur que nous regrettons nos péchés du fond du cœur. Il est évident, en effet, qu'un pénitent peut très bien réciter son acte de contrition et ne pas avoir du tout regret de ses péchés. Par conséquent, nous devons avoir la contrition avant de commencer sa confession, ou au moins, avant de recevoir l'absolution.

Maintenant, de quelle manière devons-nous regretter nos péchés? On dit quelque fois : Je ne suis pas véritablement repentant de mes péchés, parce que je ne puis pas pleurer, et que si je perdais un parent ou un ami, j'en serais plus affecté que je ne suis d'avoir péché. Ceci est une grave erreur. La vraie contrition et la seule nécessaire est de reconnaître qu'en péchant nous avons offensé Dieu, que le péché est le pire des maux et d'être dans la ferme détermination de ne plus jamais le commettre. Le don des larmes que Dieu donne quelquefois à ceux qui l'ont offensé, est une excellente chose, mais n'est pas nécessaire.

3° Il faut prendre la *résolution de ne plus offenser Dieu*. Il ne peut y avoir de véritable contrition sans cette ferme résolution de ne plus jamais offenser Dieu. Comment peut-on dire à Dieu : « Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, » si nous sommes prêts à recommencer à la prochaine occasion? Comment pouvons-nous sincèrement regretter le passé, si nous sommes disposés à faire la même chose à l'avenir? Pensez-vous qu'un voleur regrette ses larcins passés, s'il a l'intention de voler de nouveau du moment où se présentera une occasion favorable? Donc, pas de contrition possible sans le ferme propos de ne plus pécher.

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception de « l'Oraison funèbre du Comte de Frontenac, » prononcée dans l'église des Récollets de Québec, le 19 décembre 1698, par le P.-Olivier Goyer, et publiée par M. P.-G. Roy, directeur du *Bulletin des recherches historiques*.

Mr. Ernest Gagnon, secrétaire du Département des Travaux Publics vient de publier un ouvrage intitulé « Le Fort de Chateaufort Saint-Louis (Québec). C'est une étude archéologique et historique, instructive et intéressante, illustrée de nombreuses